

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE
du vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures 30 (Salle de la Mairie)

Présents : Maire : Michel Marien,
 Adjoints : Daniel Auxière, Simone Beauvoir, Jean-Pierre Bettiga, Philippe Mondet,
 Conseillers : Catherine Bouchot David, Gaëlle Fonde, Morgane Laulin, Jacques Parmentier,
 Hervé Ramin, Marc Relot, Aline Tabardin Goigoux, Frédéric Touzain, Jocelyn Toton.

Absent : Marie-Hélène Bourdier

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jacques Parmentier

Ordre du jour

- **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2020.**

- **Election sénatoriale du 27 septembre 2020 :**
M. J. Toton est désigné secrétaire, le bureau électoral, présidé par le maire est composé de Mrs J. Parmentier et J.P. Bettiga, Mmes M. Laulin et A. Tabardin-Goigoux
 - 3 Titulaires : M. Marien, J.P. Bettiga, D. Auxière, élus avec 14 bulletins
 - 3 Suppléants : S. Beauvoir, J. Parmentier, F. Touzain, élus avec 14 bulletins

- **Taxe locale sur la publicité extérieure :**
M. Le Maire expose à l'assemblée l'instauration par Vichy Communauté de la taxe locale sur la publicité extérieure en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres au 1^{er} janvier 2021 et le transfert de l'ensemble des prérogatives afférentes (produits et recouvrement). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Réalisation de l'éclairage public du "Quartier Sénior" :**
M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de travaux supplémentaires pour le raccordement du quartier seniors à l'éclairage public.
Le montant à la charge de la commune s'élève à 6 810 euros T.T.C.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de ces travaux, demande leur réalisation par le SDE 03, prend acte que la participation communale sera imputée aux contributions aux organismes de regroupement pour une durée de 15 ans et un montant annuel de 472 euros.

- **Commission communale des impôts directs :**
M. le Maire expose à l'assemblée que la commission communale des impôts directs doit être renouvelée à la suite des élections municipales. Elle est composée d'un président, le Maire et de 6 titulaires et 6 suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double.
Il est proposé les personnes suivantes :

Daniel AUXIETRE	Eric GOUILLOUX
Alexandre BALZER	Laurent GUILLAUME
Brigitte BENAYON	Sébastien HERVÉ
Jean-Pierre BETTIGA	Jérémy HOCHET
Benoît BOUEIX	Gilles LOMPRÉ
Jean-Philippe BOURBON	Frédéric MARTIN
Pascal BOURDIER	Eric PEROZZO
Dominique CHATARD	Georges PEYRAT-DISSAY
Agathe CHAZARIN	Philippe PRÉDHUMEAU
Alain DENIS	Marc RÉLOT
Juliette DUMOULIN	Henri THOMAS
Adrien FAURE	Jocelyn TOTON

- **Commission de contrôle des listes électorales** : M. M. Rélot a été désigné pour siéger au sein de la commission de contrôle de la liste électorale.

- **Contrat aidé :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'effectif important de la classe de grande section/CP et du protocole sanitaire toujours en application à la rentrée scolaire 2020/2021, il est nécessaire de procéder au recrutement de personnel par l'intermédiaire d'un contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

Le conseil municipal accepte cette proposition. M. le Maire procédera au recrutement.

- **Questions diverses**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il a été élu Vice-Président de Vichy Communauté dans le domaine cohésion sociale et politique de la ville.

M. P. Mondet rapporte la réunion du 9 juillet avec l'ensemble des intervenants pour faire le point sur le développement de la fibre optique dans la commune (voir les documents envoyés à tous).

M. D. Auxière présente le travail de sa délégation à propos du cimetière. La visite a permis de faire le tour des problèmes :

- Intervention urgente à propos des verrières en très mauvais état. Des courriers seront envoyés.
- Pour les tombes effondrées, des courriers seront également envoyés même si elles ne présentent pas de danger.

Fin du Conseil.